

PROCES VERBAL
de la Séance du 25 novembre 2020

~~~~~

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Plateau d'Hauteville sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit novembre deux mille vingt.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 22**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Jean-Michel CYVOCT, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

Gérard CHAPUIS (pouvoir à Didier BOURGEAIS), Bernard CORTINOVIS (pouvoir à Jean-Michel CYVOCT), Nicole ROSIER (pouvoir à Philippe EMIN), Stéphane LYAUDET (pouvoir à Patrick GENOD), Jacques DRHOUIIN (pouvoir à Karine LIEVIN), Sonia ZANI (pouvoir à Eliane MERMILLON),

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1** Humbert CRETIER (arrivée à 19 :23)

**Secrétaire de séance :** Madame Jessie MARIN.

En amont de la séance,

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Madame Karine VANDERME conseillère municipal qui annonce son intention de démissionner. Il en donne lecture. Monsieur le Maire a reçu Madame Karine VANDERME en entretien lundi dernier comme d'usage.

Monsieur le Maire accueille et souhaite la bienvenue à Madame Gaëlle FORAY, appelée en suivant sur la liste minoritaire qui a accepté de la remplacer au sein de l'assemblée.

Madame Gaëlle FORAY se présente et sollicite un délai de réflexion pour intégrer les commissions municipales.

**La séance est ouverte en présence de 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.**

Monsieur le Maire fait part des obsèques ce jour de la mère de Madame Nicole Rosier.

Monsieur le Maire sollicite d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance précédente qui n'en soulève aucune.

## 1. COMMISSION CDSP DU 13 NOVEMBRE 2020 À 14H00

Proposition d'avenant N°1 au contrat de concession portant délégation de Service Public des réseaux de chaleur de la commune incluant :

- 1.1. La levée de la clause résolutoire prévue au contrat et liée à la puissance souscrite totale.
- 1.2. L'adoption du règlement de service.
- 1.3. La validation de la constitution de la société, ayant vocation à se substituer au candidat attributaire de la concession.

Monsieur Alain MASSIRONI rappelle le contrat de concession en DSP des réseaux signés en juin 2020. Il fait part de la création de la société Haut Bugey Energie, SAS au Capital de 200 000€ (avec KBIS Statut). Il expose la clause résolutoire et les conditions réunies de sa levée. Il fait part des établissements actuels qui forment la clientèle du réseau pour les 5 prochaines années.

Arrivée de Monsieur Humbert CRETIER 19:23

**La séance se poursuit en présence de 23 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants.**

Monsieur Alain MASSIRONI explique la mise à jour du règlement de service et les quelques ajustements qui sont nécessaires. Il fait part de la correction d'erreurs minimales dans les pièces du contrat.

Monsieur le Maire remercie Alain MASSIRONI pour l'énergie mise à la conclusion de ces polices et de ce dossier. Il rappelle la qualité du délégataire. Il fait part du ticket d'entrée qui devrait être effectif avant la fin d'année car il est demandé au 15 décembre 2020.

Le Conseil municipal,

à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 au contrat de Délégation de services public des réseaux de chaleur de Plateau d'Hauteville tel que présenté.

## 2. COMMISSION TRAVAUX URBANISME DU 16 NOVEMBRE 2020 À 17H00

### 2.1. Point sur les dossiers d'urbanisme

Monsieur Didier BOURGEOIS sollicite des questions sur les dossiers d'Urbanisme qui n'en soulèvent aucune.

### 2.2. Choix du prestataire pour le déneigement de la commune déléguée d'Hostiaz et des hameaux de Pouvillieu, Longecombe, Chappes

Monsieur Patrick GENOD expose que des incertitudes existent sur la présence pour la période hivernale de l'agent communal en charge du déneigement des villages de Hostiaz, Longecombe, Pouvillieu et Chappes. Il a ainsi été étudié la possibilité de faire réaliser ce travail en externe. 2 sociétés ont communiqué leur intérêt pour assurer cette mission : - SAS Agri défi de Belley (01) & - SRD Beaujolais de Blacé (69) Ces 2 entreprises interviendraient avec leur propre matériel, mais sous réserve d'un volume suffisant, qu'il n'est pas raisonnable d'assurer, et pour un coût trop élevé pour la commune. Une autre solution a également été étudiée avec les entreprises A FRANCOIS, maçonnerie de Pouvillieu et la SAS Orcière Agri Transport de Hostiaz. Ces entreprises présentent l'avantage de bien connaître le matériel communal qui serait mis à disposition ainsi que la tournée à effectuer. Dans l'hypothèse où l'agent communal ne pourrait pas assurer le déneigement des hameaux de villages de Hostiaz, Longecombe, Pouvillieu et Chappes, il propose aux membres de l'assemblée de missionner, en solution de secours, les entreprises AF maçonnerie et la SAS Orcière Agri Transport pour réaliser ce travail. Les tarifs seraient ceux pratiqués avec l'ensemble des prestataires de la commune nouvelle exerçant sur le plateau soit un coût horaire de base : 78,00 € H. T. et une astreinte : 335 € H. T. /mois du 1er novembre au mois de mars inclus. Cette astreinte sera réglée tous les mois mais au prorata temporis en fonction des demandes de la commune et est non déductible des horaires exécutés.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT précise que c'est une prestation.

Madame Amélie COCHET demande des explications techniques.

Madame Gaëlle FORAY demande le coût de revient d'un agent municipal.  
Monsieur Alexandre LALLEMENT demande comment le temps de travail d'un prestataire est contrôlé.  
Monsieur Jean-Michel CYVOCT explique le mode de gestion.  
Monsieur Joel BORGEOU demande si Monsieur Sébastien BEVOZ maire délégué est concerné par le GAEC d'Orcières et s'il n'y a pas de conflit d'intérêt.  
Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON intervient sur l'opportunité pour le village d'Hostiaz.  
Madame Corinne BOYER demande des précisions sur la consultation.

Monsieur Sébastien BEVOZ ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Avec 2 abstentions Ms Humbert CRETIER et Alexandre LALLEMENT

DÉCIDE de missionner, en solution de secours, les entreprises AF maçonnerie et la SAS Orcière Agri Transport pour assurer le déneigement de la commune déléguée d'Hostiaz et des hameaux de Pouvillieu, Longecombe, et Chappes.

### **2.3.**       Projet de convention avec Enedis pour l'enfouissement d'une ligne souterraine à la Praille ;

Monsieur le Maire fait part des solutions déployées dans le secteur des plateaux d'Hauteville et du Retord pour résorber les zones blanches de téléphonie mobile.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT expose les travaux en cours qui consistent à l'enfouissement d'une ligne destinée à alimenter le nouveau pylône implanté sur les crêtes de la PRAILLE.

Monsieur Georges BERMOND demande si cette couverture hertzienne fonctionne le long des pistes car il existe une piste coté Valromey qui n'est pas couverte.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT fait part d'une diffusion sur un rayon de 2,5 km autour du relais mais variable en fonction de la morphologie du terrain.

Madame Jessie MARIN demande la date de mise en fonctionnement qui lui est confirmée au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Diverses informations techniques sont données.

Le Conseil municipal,

à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de signer le projet de convention entre ENEDIS et la commune de Plateau d'Hauteville relatif à l'alimentation d'un nouveau pylône de télécommunication tel que présenté.

### **2.4.**       Projet de mise en conformité des arrêts de car - Salle des Fêtes et Monument

Monsieur Jean-Michel CYVOCT fait part des installations d'arrêts de cars déjà réalisés et entièrement pris en charge par le conseil départemental de l'AIN dans le cadre du SDAPT, et expose les études et travaux en cours sur celui de la place Rougy et de celui du monument de Bellevue. La Région proposera également l'implantation de deux arrêts de bus couverts.

### **2.5.**       Proposition d'adhésion à un système de géo détection et géo référencement du réseau d'éclairage public par le SIEA

Monsieur Jean-Michel CYVOCT expose la nécessité d'une meilleure connaissance des réseaux enterrés.

Monsieur Joël BORGEOU fait part de l'importance d'évaluer les frais de contrôle avant de contractualiser dans ce domaine.

### **2.6.**       Avenant aux travaux de raccordement du réseau de chaleur

Monsieur Alain MASSIRONI expose le marché de travaux de raccordement des Sapins (ex la Suzanne) et de la clinique du souffle et fait part du montant des travaux supplémentaires pour un avenant de 6 328,78€ .

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de raccordement au réseau de chaleur de la Clinique du Souffle et du bâtiment « les Sapins » tel que présenté

## **2.7.** Chauffage des tribunes du stade des Aberreaux

Monsieur Jean-Michel CYVOCT fait part du mauvais état des pompes à chaleur des tribunes.  
Monsieur Georges BERMOND fait part de remarques techniques.

## **2.8.** Cession de tréfonds – impasse du clos du pré

Monsieur Didier BOURGEOIS rappelle les travaux de réseaux d'assainissement effectués sur cette parcelle et d'une erreur d'interprétation du foncier qui nécessite de procéder à la régularisation de servitude de passage de canalisation

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'autorisation de passage avec cession de tréfonds relatif à l'existence d'une canalisation du réseau d'assainissement de la villa d'Orcet à travers la parcelle cadastrée section A n°1013.

## **2.9.** Questions diverses

Monsieur Alain MASSIRONI fait part de l'avancement du déploiement de la fibre optique. La commune est découpée en 8 zones rattachées à un NRO. Il explique le déroulé en 2021 prévu sur une carte vidéo projetée à l'assemblée.

Il fait part de 25 conventions de propriétaires privés qui ne sont pas signées (passage de câble en façade...etc.) qui peuvent bloquer certains déploiements.

Le 1<sup>er</sup> bâtiment connecté sera le Collège malgré les 2 mois de retard enregistrés à l'heure actuelle.  
Après le déploiement d'Hauteville, il restera Cormaranche à terminer puis Thézillieu. Hostiaz ayant déjà été raccordé.

## **3. COMMISSION FINANCES DU 18 NOVEMBRE 2020 À 18H00**

### **3.1.** Décision modificative n°1 – Budget section de Vaux,

Monsieur le Maire fait part de l'insuffisance de provision sur un compte à régulariser pour 120€. Il explique la refacturation des frais de personnel municipal à la section.

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,

ACCEPTÉ la décision modificative,

### **3.2.** Avenant Délégation Service Public (DSP) - Budget régie des énergies,

### **3.3.** Décision modificative n°1 - Budget régie des énergies

Monsieur le Maire fait part de la décision modificative du budget régie des énergies qui permet de mettre à jour le budget en fonction des factures qui restent à régler, des intérêts de la banque populaire et des recettes qui n'avaient pas été enregistrées. Il donne lecture des comptes et montants.

Monsieur Joel BORGEOU demande si la somme qui était prévue de reversement du Budget général a bien été versée au Budget Régie ce que Monsieur le Maire confirme.

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,  
ACCEPTE la décision modificative,

#### **3.4. Proposition réaménagement de la dette – Budget régie des énergies**

Monsieur le Maire expose la composition de la dette actuelle du budget de la Régie des Energies. Il expose le mécanisme du remboursement partiel de cette dette et du refinancement du solde complémentaire auprès des différents partenaires bancaires.

Monsieur le Maire fait part du bilan de 662 000€ injecté pour assainir la situation et solutionner la régie des énergies. Il annonce désendetter la commune de 132€ par habitant et remarque que la dette reste trop élevée pour cette commune.

Monsieur Alain MASSIRONI donne des précisions sur les taux nettement inférieurs aux précédents, échéances fixes.

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,

DECIDE de procéder de règlement de l'intégralité de sa dette avec la banque SFIL au 15 janvier 2021,  
DECIDE de procéder en accord avec la Banque Populaire et par dérogation aux dispositions contractuelles, au remboursement anticipé et au refinancement à la date du 15 Janvier 2021 des contrats n°07152117, n°07152118, n°08710462 comprenant les indemnités de remboursement anticipées, et la consolidation partielle à hauteur de 130 000€ d'une ligne de trésorerie N°82421209428 pour un montant de 619 180,00 € et d'un montant total de 400 000€ pour laquelle la commune s'engage à rembourser les 270 000€ restant au 15 janvier 2021.

La commune de Plateau d'Hauteville contracte auprès de la Banque Populaire le 15 janvier 2021 un emprunt de 619 180,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 25 ans
- Périodicité : Annuelle
- Taux : 1,10 %
- Date de première échéance : 15/09/2021
- Frais de dossier : 4 500,00 €

DECIDE procéder en accord avec le Crédit Agricole et par dérogation aux dispositions contractuelles, au remboursement anticipé et au refinancement à la date du 15 Janvier 2021 des contrats n°002261921, n°003728806 comprenant les indemnités de remboursement anticipées et la consolidation partielle à hauteur de 95 000 € d'une ligne de trésorerie N°04145823868 pour un montant de 573 966,00 € et d'un montant total de 295 000€ pour laquelle la commune s'engage à rembourser les 200 000€ restant au 15 janvier 2021.

La commune de Plateau d'Hauteville contracte auprès de du Crédit Agricole le 15 janvier 2021 un emprunt de 573 966,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 25 ans
- Périodicité : Annuelle
- Taux : 1,10 %
- Date de première échéance : 15/09/2021
- Frais de dossier : 4 500,00 €

DECIDE procéder en accord avec la Caisse d'Épargne et par dérogation aux dispositions contractuelles, au remboursement anticipé et au refinancement à la date du 15 Janvier 2021 du contrat n° 9330427 3941578, pour un montant de 169 683,86 € comprenant 5216.13€ d'indemnités de remboursement anticipées. La commune de Plateau d'Hauteville contracte auprès de la Caisse d'Épargne le 15 janvier 2021 un emprunt de 169 683,86 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 25 ans
- Périodicité : Annuelle
- Taux : 1,08 %
- ICNE : le paiement des ICNE d'un montant de 4 282,19 € seront payés le 15 Janvier 2021
- Date de première échéance : 15/09/2021
- Frais de dossier : 339,37 €

### **3.5. Versement d'une subvention pour l'Ultra-Trail 01**

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON expose que le départ de Ultra 01 trail faite au Casino d'Hauteville au mois d'Août 2020, faisait l'objet d'un accord tripartite entre la société SME, le Casino de Plateau d'Hauteville et la Commune. La subvention n'avait pas été votée au moment du budget, le maintien de l'épreuve n'étant pas assuré pour cause de crise sanitaire et de confinement. Il est proposé de soutenir l'organisation à hauteur de 1 500€.

Le Conseil municipal,

Avec 1 Contre Madame Corinne BOYER et 1 Abstention Madame Gaelle FORAY  
ACCEPTÉ d'allouer à l'association Ultra 01 cette subvention exceptionnelle de 1 500 €.

### **3.6. Acte constitutif d'une régie de recettes « des affouages » pour chaque commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes et Hostiaz annulant et remplaçant la délibération 2019-232,**

Sébastien BEVOZ expose que prochainement la Trésorerie Public d'Hauteville sera fermée au 31 décembre 2020 et qu'un compte de dépôt de fonds devra être ouvert auprès de la Poste d'Hauteville pour chaque régie au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP 01.

Il rappelle à l'assemblée que sont délivrés des affouages:

- Tous les ans par la commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey,
- Tous les deux ans par la commune déléguée d'Hauteville-Lompnes,
- Tous les ans par la commune déléguée d'Hostiaz.
- Afin d'éviter que chaque affouagiste effectue le règlement à la trésorerie, Madame la Trésorière d'Hauteville propose que soit constituée une régie de recettes des affouages pour chaque commune déléguée, soit trois régies de recettes.

Sébastien BEVOZ propose de créer :

- Une régie de recettes « des affouages » dans la commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey,
- Une régie de recettes « des affouages » dans la commune déléguée d'Hauteville-Lompnes,
- Une régie de recettes « des affouages » dans la commune déléguée d'Hostiaz.

Le Conseil municipal,

à l'unanimité,

ACCEPTÉ, l'acte constitutif de la régie de recettes pour les affouages des trois communes déléguées de Cormaranche-en-Bugey, d'Hauteville-Lompnes et d'Hostiaz.

**3.7.** Acte constitutif d'une régie de recettes – Droits de place annulant et remplaçant la délibération 2019-78,

Didier BOURGEOIS propose de créer une nouvelle régie de recettes des droits de place pour les marchés foire et vogues

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,

ACCEPTE, l'acte constitutif de la régie de recettes pour les droits de place pour les foires, les marchés et les fêtes foraines.

**3.8.** Acte constitutif d'une régie de recettes – Espace Petite Enfance « Pierrot et Colombine » annulant et remplaçant la délibération 2019-11

Karine LIEVIN propose de créer une nouvelle régie de recettes de l'Espace Petite Enfance « Pierrot et Colombine ».

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,

ACCEPTE, l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'Espace Petite Enfance « Pierrot et Colombine

**3.9.** Acte constitutif d'une régie de recettes – Salles communales - Hébergements touristiques annulant et remplaçant la délibération 2019-79,

Claire BILLON BERTHET propose de créer une nouvelle régie de recettes pour les locations des salles communales et hébergements touristiques.

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,

ACCEPTE, l'acte constitutif de la régie de recettes pour les hébergements touristiques et les salles communales

**3.10.** Achat de terrains sections de Thézillieu

Monsieur Jean-Michel CYVOCT expose que plusieurs terrains qui jouxtent les sections de Thézillieu sont intéressants et pourraient être acquis.

Pour la Section Sainte Blaizine :

- Parcelle WP n°14 située au lieu-dit « Combe Joutherland » boisée d'une superficie de 1 ha, 32 a, 17 ca, appartenant à Monsieur MIGUET Célestin pour un montant de 1 500 € ;

- Parcelle C n°768 située au lieu-dit « sous Gervais » boisée d'une superficie de 46 a 90 ca, appartenant à Madame ROMANET Josette pour un montant de 300 € ;

Pour la Section Genevray :

- Parcelle VH n°43 située au lieu-dit « sous ravière » boisée d'une superficie de 17 a 22 ca, appartenant à Madame GUY Janine pour un montant de 47 €

Pour la section Thézillieu Ponthieu :

- Parcelle G n° 626 au lieu-dit « sous ravière » boisée d'une superficie de 1 ha 38 a 20 ca, appartenant à Madame GUY Janine pour un montant de 378 € ; • Parcelle G n° 627 au lieu-dit « sous ravière » d'une superficie de 10 a 97 ca, appartenant à Madame GUY Janine pour un montant de 30 € ;

- Parcelle G n° 51 au lieu-dit « Sous la Rose » boisée d'une superficie de 52 a 99 ca, appartenant à Madame GUY Janine pour un montant de 145 € ;

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition des parcelles WP n°14, C n°768, VH n°43, G n° 626, G n° 627, G n° 51 pour une superficie totale de 3 ha 98 a 45 ca et pour un montant total de 2 400 €.

PRECISE que les frais de notaires seront à la charge de la commune.

### **3.11. Régularisation prime de sujétion – Personnel communal**

Madame Solange DOMINGUEZ rappelle que le sujet a déjà été délibéré et expose qu'une partie de la prime est frappée par le principe de la prescription quadriennale qui prévoit que toute dépense non payée dans un délai de quatre ans à partir du 1er jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis est prescrite.

Toutefois, la commune peut renoncer à opposer la prescription quadriennale par délibération du conseil municipal.

La créance totale d'un montant de 3754,23 € correspond à :

- 2 023,37 € correspondant à la période de droit de 2016 au 31 décembre 2018,

- 1 730,86 € correspondant à la période prescrite de 2011 à 2015.

Madame Solange DOMINGUEZ fait part à l'assemblée que cette somme résulte d'une erreur matérielle dans l'établissement de la prime attribuée à la Directrice de l'Espace Petite Enfance et que l'agent n'a pas à être lésé financièrement.

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,

DECIDE de la levée de la prescription quadriennale concernant la créance de due à Madame Marie Christine DAUDET à hauteur de 1 730,86 € au titre de la période 2011-2015

### **3.12. Location de l'appartement 157 commune de Cormaranche-en-Bugey**

Madame Karine LIEVIN expose qu'un appartement sis 4, place de la Mairie à Cormaranche-en-Bugey (appartement n° 157 situé au 1er étage du bâtiment annexe de l'ex-Mairie) a été loué jusqu'au 08 février 2020 et elle fait part de la demande nouvelle de location de Monsieur Romain VANDERME.

M MASSIRONI note l'insuffisance de provision de charge pour le chauffage réel. L'assemblée discute de la révision de la provision de charges de chauffage.

Monsieur le Maire expose que ces appartements ne sont pas récents et propose d'assumer une partie du chauffage pour maintenir un loyer modéré sur ces logements comme cela était à Cormaranche.

L'assemblée propose de maintenir une provision de 100€ et de revoir après un bilan à plus 6 mois.

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,

DECIDE de louer l'appartement sis 4, place de la Mairie à Cormaranche-en-Bugey pour un montant de 450,00 euros mensuel + 100 euros mensuel de charges dont le montant total est régularisé en fin d'année aux charges réelles et d'établir le contrat de location à Monsieur Romain VANDERME.

Cette location débutera le 01 octobre 2020 pour une durée de trois ans renouvelable.

### **3.13. Questions diverses.**

#### **3.13.1. Frais pour la semaine du goût à la maternelle du centre**

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON rend compte de l'organisation de la semaine du goût dans le respect des gestes barrières. Elle remercie le Jardin du Plateau pour son cadeau important car il a offert les fruits et légumes. Elle propose de rembourser la coopérative scolaire sur les frais réels engendrés.

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,

ACCEPTE d'allouer à la coopérative de l'école maternelle du Centre une aide exceptionnelle de 135,21€ pour pallier aux frais occasionnés dans le cadre de l'organisation de la semaine du goût de l'année 2020.

Le complément indemnitaire annuel

Monsieur le Maire rappelle l'instauration du RIFSEEP (IFSE et CIA). Cette année, dans le contexte sanitaire lié au COVID, les entretiens individuels n'ont pu avoir lieu en septembre et octobre comme de coutume.

Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services conviennent de l'investissement professionnel des agents tout au long de 2020 dans une année éprouvante.

Monsieur le Maire propose de verser le CIA annuel aux agents ; d'un montant maximum de 250 €, cette somme sera proratisée en fonction du temps de travail.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT souhaite que les entretiens s'organisent pour permettre l'application normale des dispositions de révision du CIA.

Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,

DECIDE de verser le complément indemnitaire annuel 2020 à chaque agent,

#### 4. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

Monsieur le Maire fait part de la problématique des jours dérogatoires d'ouverture des commerces de détails en cours de discussion avec l'Union Commerciale qui par rapport au contexte et incertitudes est plus intéressée qu'à l'habitude. Il rappelle que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme d'HBA.

#### 5. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Monsieur le Maire revient sur la CLECT HBA qui s'est tenue à Port qui a validé la reprise par HBA des participations communales (1€/habitant environ 5000€ pour Plateau d'Hauteville). HBA va assumer l'ensemble des cotisations de ses communes. Monsieur le Maire fait part de l'extension du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise à la filière « Taille de pierres du plateau »

Ce dispositif d'aide aux porteurs de projet a été transféré des communautés de communes au Département.

#### 6. QUESTIONS DIVERSES

- Information du CCAS

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON fait part des dispositifs Région pour les commerces, des aides sur 2ème vague portées sur la capacité à mettre en ligne et se connecter allant de l'information à la vente en « click and collect ». Elle expose le projet de création d'un site de l'ensemble des commerçants du Plateau porté par l'UC discuté lors de la réunion de mardi dernier avec les commerçants.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON fait part des masques pour les enfants à partir de 8 ans distribués le 11 mai ; aujourd'hui une nouvelle distribution s'organise pour les 6 - 8 ans.

La Région finance des purificateurs d'air pour les écoles et notamment les cantines où les masques ne sont pas portés, 5 pour les écoles de la commune et la crèche.

Madame Corinne BOYER demande des précisions techniques que Madame PERNOD BEAUDON lui donne.

Madame Karine LIEVIN revient sur la réunion du CCAS d'hier avec la révision de la liste des aînés de + 75 ans ( 486 personnes – 91 Cormaranche 297 Hauteville 42 Thézillieu 25 Hostiaz + 31 personnes hospitalisées en EPADH ) l'uniformisation des pratiques avec 1 chèque Cadeaux pour tous les commerces de la commune et 1 ballotin de chocolat pour 11 365€ soit 20€ /personne.

Madame Claire BILLON BERTHET revient sur le téléthon avec la proposition de photophore en fabrication dans les écoles pour éclairer et fait un appel au don.

Madame Amélie COCHET a pris connaissance du recyclage des masques chirurgicaux et matériel des centres hospitaliers (charlotte, tenue) et propose de lancer la coordination de cette opération.

Madame Corinne BOYER demande si la commune a des informations sur les familles en difficulté de la commune suite au COVID. Madame Karine LIEVIN fait un point de situation.

Monsieur Alexandre LALLEMENT demande des précisions sur la taxe foncière et la Taxe des OM.

Monsieur le Maire donne des explications, notamment sur la part de hausse liée au lissage programmé des taux, et celle qu'il évalue à plus de 40%, liée à l'augmentation des bases par l'Etat. Il propose d'affiner la réponse et la communication avec la trésorerie et les finances publiques.

Concernant la TEOM il s'agit d'un lissage progressif depuis notre intégration à HBA pour récupérer le taux le plus bas pratiqué sur la communauté d'agglomération.

Prochain conseil le 16 décembre 2020

Pas de cérémonie de vœux prévue

Levée de la séance à 21 h 56



Le Maire

Philippe EMIN